Image not found or type unknown

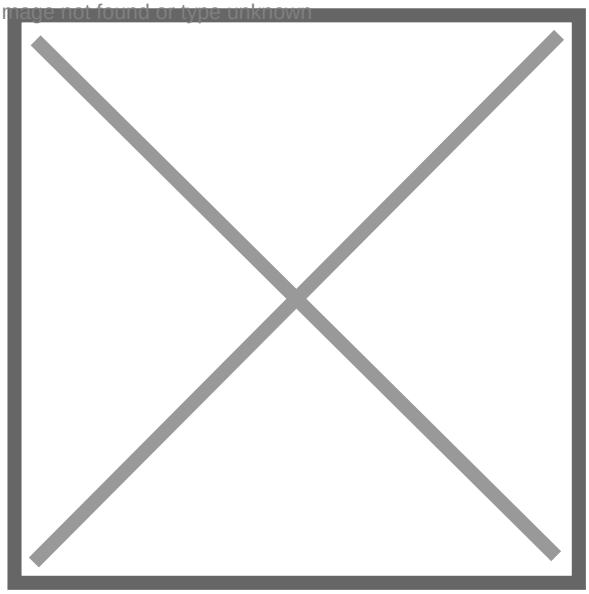

Divorce : droit et avis vis à vis de ma fille

Par **Visiteur**, le **18/03/2007** à **17:34**

BONJOUR JE SUIS DIVORCE DEPUIS 2 ANS (amiable) et mon ex ne me consulte pas lorsqu'elle prend des décisions concernant l'orientation de notre fille ainée. Le jugement de divorce prévoit l'autorité parentale partagée (c'est mon ex qui a la garde). Comment puis je faire pour que je sois informé des documents à remplir pour les grandes orientations à venir, d'autant plus que notre 2e fille va entrer en 6e l'an prochain et je souhaiterais vivement pouvoir m'exprimer aussi à ce monment-là ... je vous remercie pour votre aide

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés